Image not found or type unknown

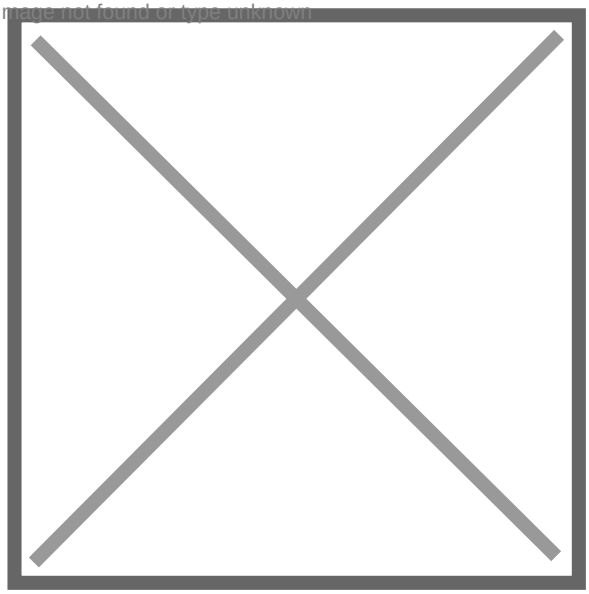

Mon divorce et la maison de ma mère

Par **olamts**, le **29/06/2008** à **21:08**

Bonjour
je suis marié, sans contrat de mariage avec 2 enfants mineurs et propriétzire avec mo épouse d'une maison (payée en totalité)

je suis par ailleurs fils unique et ma maman est propriétaire d'une maison qui me reviendra à son décès

mon couple ne va pas très bien et ma femme et moi envisageons un divorce

elle souhaite garder notre maison en rachetant ma part

je voudrais savoir si ma maman venais à décéder et que j'hérite de sa maison avant qu'une procédure de divorce soit entamée, ma femme aurait droit à une part sur la maison de ma mère

par avance merci

Par **ly31**, le **29/06/2008** à **21:55**

Bonsoir,

Soyez rassuré en ce qui concerne le bien de votre maman

Le bien immobilier de votre maman ne tombe pas dans la communauté, c 'est un bien acquis

avant mariage, et si par malheur vous venez à décéder, seuls vos enfants seront vos héritiers sur cette maison

Je vous souhaite bon courage

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés